

# 42/ARTHELON

## MEUDON

### CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 39 LOGEMENTS SUR 1 NIVEAU DE SOUS-SOL

40-42 rue d'Arthelon  
92190 MEUDON



#### NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS ACCESSION

Article R 261-13 du CCH et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968

Le présent descriptif technique prévisionnel a été établi avant la mise en œuvre des matériaux ou des matériels énoncés.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications.

Ce descriptif a pour but de préciser le niveau des prestations à venir sur l'opération.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE .....
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....
3. ANNEXES PRIVATIVES .....
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AU IMMEUBLE .....
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE .....
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS .....

## **0 - GENERALITES**

Les caractéristiques techniques des logements en accession libre sont définies par la présente notice.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité et selon les règles de l'art.

La présente notice descriptive concerne les logements projetés dans le cadre du projet d'aménagement situé 40-42 rue d'Arthelon à Meudon.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres minimum sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres (...), et selon nécessités techniques.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Il pourra être mis en œuvre des dispositifs nécessaires à la demande du coordonnateur SPS dans le cadre des obligations ou préconisations du DIUO (entretien ultérieur).

Les marques et références sont mentionnées pour indiquer un niveau qualitatif.

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice par d'autres de qualité au moins équivalente, pour des choix de référencement ou de programme, et notamment dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou des retards.

Le Maître d'Ouvrage peut également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction. De même il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérances de construction telles que définies dans l'acte de vente.

Les matériaux naturels tels que la pierre, les parquets peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par l'architecte.

Le sens d'ouverture des ouvrants et des portes indiqués sur les plans ne sont pas contractuels et restent au choix de l'architecte.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte.

Les logements seront réalisés conformément à la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique), à la nouvelle norme électrique C 15-100, à la NRT (Nouvelle Réglementation thermique) et selon la réglementation thermique (RT 2012) et à la Réglementation PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Les dimensions des places de parkings et des circulations respecteront le plan local d'urbanisme et pourront déroger à la NFP 91-120.

Le parc de stationnement, à l'exception des locaux techniques spécifiques, est réputé inondable.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés), règlements et normes d'application obligatoires en vigueur, à l'exception de la norme NFP 82-751 relative aux ascenseurs.

Le Maître d'Ouvrage précise qu'il est impératif que l'acquéreur et/ou le futur gestionnaire souscrive dès la livraison des contrats d'entretien pour bénéficier des garanties légales sur les équipements techniques tel que s'ils existent : VMC, ascenseurs, portes d'accès parking, vidéosurveillance, espaces verts, étanchéité, désenfumage, détection incendie, etc.

Les plaquettes et supports commerciaux (maquette 3D, Prospectus, etc.) n'ont aucun caractère contractuel et sont donnés à titre indicatif.

## **I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES**

### **1.1. INFRASTRUCTURE**

#### **1.1.1. Fouilles**

- Réalisées en pleine masse pour l'encaissement du niveau de sous-sol du bâtiment et en trous et en rigoles pour fondations avec soutènement éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

#### **1.1.2. Fondations**

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechnique.

### **1.2. MURS ET OSSATURE**

#### **1.2.1. Murs des sous-sols**

- 1.2.1.1. Réalisation de voiles selon préconisation du géotechnicien et du bureau de contrôle.

#### **1.2.2. Murs des façades et des pignons**

- Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé et sont revêtus de vêtures de parements type bardage ou béton matrice ou autre procédé selon plan du permis de construire, teinte au choix de l'Architecte.
- Doublage thermique des façades sur la face extérieure ou intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation, selon étude et calcul thermique.

#### **1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux**

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation, finition enduit et peinture.

#### **1.2.4. Murs ou cloisons séparatifs**

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines d'ascenseurs, cages d'escalier etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé de 18 ou 20 cm d'épaisseur et conforme à la réglementation acoustique.

- Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation.
- Entre deux locaux privatifs : murs réalisés en béton armé de 18 ou 20 cm d'épaisseur, et conforme à la réglementation acoustique.

### **1.3. PLANCHERS**

#### **1.3.1. Planchers des étages courants**

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon étude structure, recevant une chape flottante de 5 cm sur résilient acoustique type ASSOUR 19 ou équivalent.

#### **1.3.2. Planchers sous terrasses accessibles et inaccessibles**

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur suivant calculs recevant en surface l'isolation thermique nécessaire et l'étanchéité prévue à l'article 1.8.1.

#### **1.3.3. Planchers entre logements et parkings ou locaux non chauffés**

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante sur résilient acoustique de type ASSOUR 19 ou équivalent, complétée par une isolation thermique en sous face des locaux chauffés.

### **1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION**

- Les cloisons intérieures des appartements sont de type Placostyl ou équivalent. Les cloisons des pièces humides, au droit des baignoires et des douches seront hydrofuges.
- Epaisseur 7,2 cm avec isolation acoustique en laine minérale incorporée entre les ossatures.

### **1.5. ESCALIERS COLLECTIFS**

- Escaliers collectifs en cloisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués

### **1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

#### **1.6.1. Ventilation**

##### **a) Logements :**

Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable de type B avec évacuation d'air par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements et raccordés sur des extracteur(s) positionnés sur les toitures-terrasses.

Bouches d'entrée d'air en façade des séjours et des chambres, type selon réglementation

Extraction d'air vicié dans les pièces humides par des bouches d'extraction, marque ALDES ou équivalent, type selon réglementation.

#### **b) Local poubelles :**

Amenée d'air naturelle réalisée par gaine métallique ou plâtre ou mécanique, maçonnerie de parpaings de ciment ou cloisonnement plâtre.

La VMC du local poubelles sera réalisée par une antenne spécifique raccordée sur le réseau général conformément aux DTU en vigueur.

#### **c) Autres locaux à ventiler :**

Locaux techniques, ventilation réglementaire naturelle réalisée par gaines métalliques ou plâtre, maçonnerie de parpaings de ciment ou cloisonnement plâtre.

### **1.6.2. Désenfumage**

#### **a) Circulations palières**

Gainés de ventilation palières VH et VB selon exigences des services de sécurité et réglementation en vigueur.

#### **b) Escaliers :**

Désenfumage réglementaire en haut des cages d'escaliers par des exutoires de fumée de type skydôme, système défini selon recommandation des pompiers, et tirer/lâcher ramené au rez-de-chaussée.

#### **c) Parkings en sous-sol :**

Amenée d'air naturelle.

Ventilation haute naturelle ;

### **1.6.3. Entrée d'air en façades**

#### **a) Logements :**

Dans coffres de volets roulants ou dans les traverses hautes des menuiseries extérieures des pièces principales.

#### **b) Locaux divers :**

Par grilles persiennées en souches ou soupirail suivant dispositions des plans.

## **1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1. Chutes d'eaux pluviales**

- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements et chutes en façade, depuis la sous face des toitures terrasses jusqu'au réseaux horizontaux du RDC ou du sous-sol ou par barbacanes ponctuelles.

### **1.7.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes**

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

### **1.7.3. Canalisation au rez de chaussée et en sous-sol**

Canalisations en élévation

- Réseaux de type séparatif pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes.

### **1.7.4. Branchement à l'égout**

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

## **1.8. TERRASSES**

### **1.8.1. Toitures terrasses inaccessibles.**

- Etanchéité des toitures terrasses par végétalisations type soprature et gravillons en rive.

## 1.8.2. Terrasses sur dalles accessibles

### Terrasses privatives

- Pour les terrasses accessibles et/ou balcons, le revêtement de surface constitué de dalles en grés cérame, posés sur plots polyéthylène, suivant choix de l'architecte et selon dispositions techniques.
- Résistance selon les normes en vigueur : 250 Kg/m<sup>2</sup>.

## **II - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1 SOLS ET PLINTHES**

#### **2.1.0 Chapes**

- L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante isophonique de 5 cm, ou chape thermo acoustique suivant les cas.

#### **2.1.1. Sol et plinthes des séjours, entrée , chambres et dégagements (y compris le sol des placards y attenants)**

- Parquet chêne massif, type TRADIDECO 110 chêne SE, 110 mm de largeur minimum, 1,4 cm d'épaisseur environ, de chez CFP ou équivalent, à l'anglaise (pose droite), 3 teintes au choix dans la gamme du fabriquant.

Tous ces revêtements seront posés avec une plinthe droite de 7 cm de hauteur, en medium, peint en blanc.

#### **2.1.3. Sol et plinthes des pièces humides**

##### **2.1.3.1 Sols et plinthes des cuisines**

- Grès émaillé de format 33x33 ou 40x40 cm environ de chez SALONI ou équivalent pose droite. Plinthe assortie.
- Coloris au choix parmi une sélection de 8 harmonies composée par l'Architecte.
- Délimitation suivant plan de vente pour les kitchenettes et cuisines ouvertes.
- En cas de cuisine ouverte, la plinthe medium peint de 7 cm du séjour se poursuivra dans la cuisine.
- En cas de cuisine fermée, la plinthe de 7 cm sera réalisée par carreaux recoupés de la même gamme

##### **2.1.3.2 Sols des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés**

- Grès émaillé de format 33x33 ou 40x40 cm environ de chez SALONI ou équivalent pose droite. Plinthe assortie.
- Modèle au choix de l'architecte, en pose droite collée.
- Coloris au choix parmi une sélection de 8 harmonies composée par l'Architecte.

### 2.1.4. Barre de seuil

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, pose d'un jonc en aluminium brossé de 5 mm de largeur maximum, affleurant au nu des revêtements de sol, des Etablissements SCHLÜTER System ou produit similaire.

## 2.2. REVETEMENTS MURAUX (autre qu'enduits et peintures)

### 2.2.1. Kitchenettes

Sans objet

### 2.2.2. Salles de bains et salles d'eau

- Revêtement muraux intérieurs collés en carreaux de grès cérame ou émaillé de marque SALONI, en harmonie avec le carrelage du sol. Format selon série, minimum 33x33, 40 x 40 ou 30 x 60.
- Modèle au choix de l'architecte, en pose droite collée.
- Coloris au choix parmi une sélection de 8 harmonies composées par l'Architecte.

#### Localisation :

Dans les salles de bains et les salles d'eau, pose à hauteur d' huisseries, sur tous les murs.

Le tablier des baignoires en panneau hydrofuge sera revêtu de carrelage, avec une trappe carrelée pour accès au siphon.

Les éventuelles trappes de gaines techniques visibles dans les pièces d'eau seront en menuiserie peinte.

Un profil en PVC, aluminium brossé ou inox, droit sera mis en œuvre sur les angles saillants dans les pièces d'eau.

Un coffrage carrelé est prévu pour toute canalisation apparente dans les pièces d'eau et WC.

## 2.3. MENUISERIES EXTERIEURES

### 2.3.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

- Menuiseries aluminium thermolaqué (teintes extérieures et intérieures suivant choix de l'architecte et instructions du permis de construire). Fenêtres et portes fenêtres

ouvrant à la française suivant nomenclature architecturale et suivant plans. Classement AEV selon DTU.

- Toutes les menuiseries sont équipées de doubles vitrages conformes à la réglementation thermique, et acoustique.
- Les baies seront équipées de vitrages feuilletés et retardateur d'effraction au rez-de-chaussée.

## **2.4. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS**

### **2.4.1. Volets roulants**

Volets roulants en aluminium à commande électrique.

Coffres de volets roulants des baies en médium peint.

Localisation : Toutes les baies des appartements

## **2.5. MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.5.1. Huisseries et bâtis des portes de distribution**

- Huisseries métalliques modèle AXELIA des Etablissements MALERBA DUGELET ou équivalent.

#### **Portes intérieures**

- Portes isoplanes des Etablissements MALERBA DUGELET ou équivalent ;
  - Portes des séjours menuisées, vitrées, de chez MALERBA ou équivalent, à 1 ou 2 vantaux (tiercées ou doubles) selon plans de l'Architecte-
  - Quincaillerie : Modèle inox brossé LINOX 4 des Etablissements VACHETTE sur rosace ou équivalent avec verrouillage pour les salles de bains, salles d'eau et W.C. ; et clé sur chambre.
  - Butées de portes de la même gamme que la quincaillerie, modèle inox brossé et bague amortisseur en élastomère.

#### **Portes palières**

- Huisserie métallique. Elles seront équipées de chambranles en médium peint à bords vifs, en recouvrement des bâtis métalliques et selon projet de décoration, de l'architecte.

- Porte d'entrée à âme pleine blindée de chez MALERBA ou équivalent, serrure de sûreté 5 points, avec cylindre européen A2P\* système anti-dégondable. Seuil à la suisse, microviseur. Bouton ou poignée de tirage décoratif référence au choix de l'architecte selon projet de décoration.

### 2.6.3. Placards

- Pour tous les placards : façades coulissantes, de type TRANSPARENCE ou REFLET de chez SOGAL, avec amortisseurs, profils Art Déco enrobé laqué ou naturel satiné, au choix panneau en verre laqué opaque blanc pur, miroir argent ou miroir dépoli argent. Ou façades en médium peintes en blanc ouvrant à la française pour les placards d'une largeur inférieure à 1 m et les façades des placards du Tableau électrique.
- Façade miroir sur un placard situé dans l'entrée ou le dégagement supérieur à 1m.
- Aménagement des placards :
  - Pour les placards d'entrée :
    - Inférieurs à 1m de largeur : aménagement comprenant une tablette chapelière en partie haute et une tringle en inox, une tablette en partie basse.
    - Supérieurs à 1m de largeur : Sur 2/3 : aménagement comprenant une tringle et 2 tablettes, et sur 1/3 restant : 5 tablettes formant étagères.
  - Pour les autres placards :
    - Inférieurs à 1m de largeur : aménagement comprenant 3 tablettes et 2 tiroirs
    - Supérieurs à 1m de largeur : Sur 2/3 : aménagement comprenant une tringle et 2 tablettes, et sur 1/3 restant : 3 tablettes et 2 tiroirs.

### 2.6.4. Ouvrages divers

- Trappes de visite pour les gaines intérieures suivant nécessités techniques inscrites dans les pièces humides des logements. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique conformément à la réglementation, finition peinte dans les pièces sèches.

## 2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

### 2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres, suivant plans de façade du Permis de Construire, les garde-corps sont en serrurerie

## 2.7.2. Séparatifs de balcons ou terrasses

Pour les terrasses ou balcons contigus, suivant les plans de l'Architecte : écrans séparatifs par pare-vue bois monté ou dans cadre métallique en aluminium laqué avec raidisseur intermédiaire si nécessaire suivant projet architectural.

## 2.8. PEINTURES

### 2.8.1. Peintures extérieures

#### 2.8.1.1. Sur serrurerie des garde-corps

- Thermo laquage en usine ou équivalent, coloris au choix de l'Architecte suivant préconisations du Permis de Construire.

#### 2.8.1.2. Sur sous face des balcons

- Lasure coloris au choix de l'Architecte.

### 2.8.2. Peintures intérieures

#### 2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique, coloris blanc.

*Localisation : portes plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc, pour les pièces sèches, les portes de placards inférieures à un mètre, les portes des tableaux électriques suivant plans; à l'exception des portes coulissantes fermant les placards*

#### 2.8.2.2. Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition mate lessivable ou velours, coloris blanc,
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition mate lessivable ou velours, coloris blanc.
- Pour les cuisines ouvertes sur séjour, l'ensemble des murs de la pièce sera revêtu de peinture acrylique, finition mate lessivable ou velours, coloris blanc.

#### 2.8.2.3. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition mate, coloris blanc,
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition mate lessivable ou velours, coloris blanc.

- Pour les cuisines ouvertes sur séjour, le plafond de la pièce sera revêtu de peinture acrylique, finition mate lessivable ou velours, coloris blanc.

#### 2.8.2.4. Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes si encoffrement impossible: deux couches de peinture acrylique brillante blanche.

## 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1. Equipements ménagers

#### 2.9.1.1. Blocs éviers - robinetteries

Sans objet.

#### 2.9.1.2. Meubles sous éviers

Sans objet.

#### 2.9.1.3. Kitchenettes

Sans objet.

#### 2.9.1.4. Appareils et mobiliers

Les salles de bains et les salles d'eau seront équipées d'ensemble meuble vasque de chez CHENE VERT, d'une largeur conforme au plan de vente, comprenant :

- Une ou 2 vasques suivant plans de vente
- Meuble 2 tiroirs et plan : 3 coloris au choix de l'acquéreur
- Miroir de même largeur que le meuble avec applique ou bandeau décoratif suivant modèle retenu ;

Si contraintes techniques ou impératifs réglementaires, le meuble vasque pourra être remplacé par un plan vasque évolutif ou équivalent.

### 2.9.2 Équipement sanitaire et plomberie

#### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide

Colonnes montantes en tube PER ou PVC pression, calorifugé si impératif technique. La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER sous fourreaux encastrées en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER au choix de l'architecte.

Dans gaine palière, robinet d'arrêt et manchette pour comptage individuel éventuel.

#### 2.9.2.2. Distribution d'eau chaude

Distribution par tuyau PER.

#### 2.9.2.3. Production EC

Production d'eau chaude par chaudière collective située en sous-sol de l'immeuble.

#### 2.9.2.4. Evacuations

Réalisées par tuyaux P.V.C. encoffrés et non apparents, jusqu'aux chutes verticales.

#### 2.9.2.5. Branchements en attente

Alimentations en eau froide simple ou double sortie et évacuations à simple ou double entrée en attentes pour les machines à laver le linge et la vaisselle, localisation selon plans (cuisines et/ou salle de bains et/ou salles d'eau et/ou WC séparés).

#### 2.9.2.6. Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires seront de couleur blanche de marque IDEAL STANDARD ou ROCA ou équivalent, au choix de l'architecte.

Baignoires :

Baignoires en acier, dimensions suivant plans Architecte, modèle CONTESA de chez ROCA ou équivalent.

Robinetterie mitigeur thermostatique de marque IDEAL STANDARD type CERATHERM 100 ou équivalent, y compris douchette flexible et barre de douche de marque IDEAL STANDARD type IDEALRAIN ou équivalent.

Douches :

Receveur de chez IDEAL STANDARD ou équivalent, dimensions selon plans.

Robinetterie mitigeur thermostatique de marque IDEAL STANDARD type CERATHERM 100 ou équivalent, y compris douchette flexible et barre de douche de marque IDEAL STANDARD type IDEALRAIN ou équivalent.

Pare douche vitrage clair de chez IDEAL STANDARD modèles TIPICA A ou équivalent, porte(s) coulissante(s) ou ouvrante(s) à la française ou dépliant(e) avec panneau(x) fixe(s) selon contraintes techniques et choix de l'architecte.

W.C. :

Pack WC type KHEOPS avec abattant frein de chute de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

Mécanisme de chasse économique à double commande.

#### 2.9.2.7. Robinetterie des meubles vasques

Robinetterie de chez IDEAL STANDARD modèle KHEOPS ou équivalent pour les meubles de salle de bains et/ou salle d'eau ou équivalent.

#### 2.9.2.8 Arrosage des jardins et terrasses :

Pour chaque appartement comportant une terrasse ou un balcon de plus de 8 m<sup>2</sup>, il sera prévu un point de puisage avec système de purge ou robinet d'arrêt.

### 2.9.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

#### 2.9.3.1. Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Nature de courant : monophasé 220 V.
- Installation conforme aux normes en vigueur, notamment la nouvelle C15-100 et son additif relatif aux « interprétations de la norme handicapées ».
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- L'appareillage est de la série ESPACE Technium des ETS ARNOULD ou équivalent.
- Un tableau de communication (TC) avec arrivées TV/FM, Téléphone, réseau Haut Débit fibre optique et baie de brassage RJ45 sera installée dans chaque logement.
- Dans le tableau électrique, un boîtier de lecture des consommations d'énergie sera installé conformément à la réglementation thermique.

#### 2.9.3.2. Equipement de chaque pièce

Entrée :

1 prise 16A + T (à 1,10m ht sous l'interrupteur – Hand)

1 centre commandé en va-et-vient ou par télérupteur

Tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus

1 prise 16A + T encastré dans placard toute hauteur.

1 combiné vidéophone type SFERA de chez BTICINO avec commande d'ouverture la porte du hall (ou équivalent).

1 bouton porte étiquette (sur palier)

Cuisine :

1 DCL en applique au-dessus de l'évier et un centre commandé par un interrupteur double allumage  
4 prises 16A 2P+ T à 1.10 m du sol sur le plan de travail  
3 prises 20A 2P+T pour machines à laver le linge (suivant plans), le lave-vaisselle et le four.  
2 prises 16A 2P+T (1 en plinthe et 1 à 1,10m ht sous l'interrupteur – Hand)  
1 terminal 32A 2P+ T (Plaque de cuisson)  
1 sortie de fil 16A 2P+ T (hotte)

Nota : Il est interdit de raccorder les hottes de cuisson qui reste à la charge de l'Acquéreur aux réseaux de ventilation (VMC collective à l'immeuble)

Pour les logements de plus de 100 m<sup>2</sup> : 1 prise TV-FM

Kitchenette :

1 DCL en applique au-dessus de l'évier et un centre commandé par un interrupteur double allumage  
3 prises 16A 2P+ T à 1.10 m du sol sur le plan de travail dont 1 située à 1.1m ht sous l'interrupteur (Hand)  
1 prise 16A 2P+T située en plinthe  
3 prises 20A 2P+T spécialisées en plinthes (Lave-linge, lave-vaisselle et four)  
1 terminal 32 A 2P+T (plaque de cuisson)  
1 prise 16A 2P+ T (hotte)

Nota : Il est interdit de raccorder les hottes de cuisson qui reste à la charge de l'Acquéreur aux réseaux de ventilation (VMC collective à l'immeuble)

Séjour :

1 prise 16A 2P+ T tous les 4 m<sup>2</sup> avec 5 prises minimum dont 1 Prise à 1,10 m ht sous interrupteur (Hand), et dont 1 prise commandée par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient  
1 DCL commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient  
1 prise TV-FM  
1 prise téléphone type RJ 45

Chambre principale :

1 DCL commandé par 1 interrupteur simple allumage  
1 prise commandée par 1 interrupteur simple allumage  
3 prises 16A 2P+ T  
1 Prise 16A 2P+ T située à 1,10 m ht sous interrupteur (Hand)  
1 prise TV-FM

1 prise type RJ 45

Chambres secondaires :

1 DCL commandé par 1 interrupteur simple allumage  
3 prises 16 A 2P+T  
1 prise TV-FM pour les logements de plus de 100 m<sup>2</sup>  
1 Prise type RJ45

Dégagement :

1 DCL en plafond, commandé par interrupteur va et vient ou télérupteur  
1 prise 16A 2P+ T

Dressing / cellier :

1 DCL en plafond, commandé par interrupteur simple allumage  
1 prise 16 A 2P+ T

Salle de bains ou salles d'eau principales :

1 DCL en applique au-dessus du meuble vasque et un centre commandé par un interrupteur double allumage  
1 PC 16A 2P+ T murale située à 1,10 m ht près du lavabo  
1 PC 16A 2P+ T murale située à 1,10 m ht sous l'interrupteur (Hand)  
Eventuellement, suivant plans, 1 PC spécialisée 20A 2P+ T murale située à 0,40 m ht machine à laver le linge

Salle de Bain ou Salle d'eau secondaire:

1 DCL en applique au-dessus du meuble vasque et un centre commandé par un interrupteur double allumage  
1 PC 16A 2P+ T murale située à 1,10 m ht près du lavabo.

W.C. principal:

1 DCL commandé par 1 interrupteur simple allumage.  
1 PC 16A 2P+ T murale située à 1,10 m ht sous l'interrupteur (Hand)

W.C. secondaire:

1 DCL commandé par 1 interrupteur simple allumage.

Terrasses/Balcons supérieurs à 6 m<sup>2</sup> :

1 PC extérieure prise 16A +T étanche encastrée  
1 applique lumineuse étanche, modèle au choix de l'architecte, et un interrupteur simple allumage intérieur avec témoin lumineux

### 2.9.3.3. Puissances desservies (susceptible d'être modifiées suivant la NF C 14-100)

Studios :	6 KW
2 pièces :	6 KW
3 pièces :	9 KW
4 pièces :	9 KW
5 pièces :	9 KW

### 2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

- Sonnerie 2 tons dans l'entrée de chaque appartement, commandée par bouton poussoir porte étiquette disposé sur le palier des logements.

## 2.9.4. Chauffage et eau chaude

### 2.9.4.1. Type d'installation Chauffage

L'installation sera par radiateurs dans les logements raccordés à une chaufferie collective gaz en sous-sol.

La chaufferie collective assurera également la production d'eau chaude sanitaire, en complément des panneaux solaires situés sur la toiture.

### 2.9.4.2. Températures assurées

Les températures respecteront la réglementation en vigueur par - 7°C extérieur : la température intérieure de 19 °C demandée par la réglementation est une moyenne ce qui permet de prévoir :

- 22°C dans les salles de bains et salles d'eau
- 19°C dans les séjours et les chambres
- 18°C dans les cuisines

### 2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

- Dans les salles de bains et salles d'eau, radiateurs sèche serviette à eau chaude de couleur blanc de marque FINIMETAL modèle TAHITI SURF ou équivalent.
- Radiateurs de couleur blanche de marque FINIMETAL modèle REGGANE ou équivalent, horizontal ou vertical au choix de l'architecte et selon contraintes techniques dans les autres pièces.
- Localisation, puissance et nombre selon l'étude thermique.
- Régulation par robinet thermostatique sur chaque radiateur sauf dans la pièce qui dispose du thermostat d'ambiance et les pièces humides.

### 2.9.5. Entrée d'air et prises de ventilation

- L'entrée d'air frais se fera par les menuiseries extérieures des pièces sèches et l'extraction par des bouches posées dans les pièces humides ;
- Ventilation des appartements par ventilation mécanique contrôlée de type simple flux Hygroréglable selon calcul.

### 2.9.6. Equipements basse tension

#### 2.9.6.1. Radio - FM et TV

- Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.2.
- Raccordement sur le réseau hertzien par antennes (TNT).
- Logements pré-fourreautés pour recevoir la fibre optique. (Choix du fournisseur d'accès et abonnement à la charge du preneur)

#### 2.9.6.2. Téléphone

- Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.2.

#### 2.9.6.3. Portiers - Commandes de portes

En parties communes :

- Portillon sur rue : Porte libre
- Entrée du hall : 1<sup>ère</sup> porte : Digicode de type SFERA de chez BTICINO et lecteur de badge VIGIK pour entrer résidents, 2<sup>ème</sup> porte contrôlée par vidéophone de type SFERA de chez BTICINO d'appel avec platine de défilement, LECTEUR DE BADGE VIGIK pour les résidents.

Dans chaque logement :

- Récepteur vidéophone avec commande d'ouverture de la 2<sup>ème</sup> porte du hall à partir du combiné.

Porte accès parking :

- Télécommande pour ouverture à distance (un émetteur par place) de la porte motorisée donnant accès au sous-sol sur la rue du château.

### **III - ANNEXES PRIVATIVES**

#### **3.1 GARAGES COUVERTS**

##### **3.1.1. Murs et cloisons**

- Murs et poteaux en béton armé ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés.

##### **3.1.2. Plafonds**

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalles pleines de béton armé et/ ou dalles préfabriquées avec isolant thermique conforme à l'article 1.3.3.

##### **3.1.3. Sols**

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalle ou dallage en béton armé et/ ou dalles préfabriquées.
- Délimitation des emplacements par bandes peintes et du sens de circulation dans la rampe.
- Numérotation des places par peinture au pochoir.
- Présence éventuelle d'une cunette en bordure de murs périmétriques, selon réglementation.

##### **3.1.4. Porte d'accès**

###### **3.1.4.1 Pour les véhicules**

- En haut de la rampe, sur rue, accès par portail en serrurerie dito clôture du terrain, commande d'ouverture par boîtier électronique individuel (ou équivalent) pour l'entrée et la sortie.
- En bas de la rampe d'accès du parking, porte métallique en acier, laquées (coloris suivant projet architecte). Accès véhicules aux sous-sols (parking) commun la copropriété desservis selon plans. Commande d'ouverture par boîtier électronique individuel (ou équivalent) pour l'entrée et la sortie.

###### **3.1.4.2 Pour les piétons**

- Au sous-sol, escaliers suivant plans. Porte peinte en sous-sol munie de ferme-porte.

##### **3.1.5. Ventilation**

- Ventilation mécanique de la zone de parkings.
- Amenée d'air neuf naturelle et extraction mécanique par conduits de ventilation en béton armé, débouché selon projet architecte.

##### **3.1.6. Equipement Electrique**

- Fourreau en attente suivant réglementation pour éventuelle installation de prise recharge véhicules électriques ultérieure.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie, commande par boutons poussoirs lumineux ou détecteurs de présence du type PLEKO de LEGRAND sur minuterie.
- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

### 3.1.6. Equipement plomberie

Pompes de relevage situées, au sous-sol du bâtiment, avec séparateur à hydrocarbures

## IV - PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

### 4.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

Les halls d'entrée et paliers d'étages sont conçus dans le cadre d'une décoration d'ensemble élaborée par l'architecte. La cohérence de la décoration est déclinée dans toutes les pièces communes intérieures et extérieures.

#### 4.1.1. Sols

- Revêtement selon projet décoration, sur isolant phonique, calepinage selon projet de décoration.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

#### 4.1.2. Parois

- Revêtement composé de faïence en grés cérame et/ou textile selon projet décoration, et/ou miroirs et/ou peinture décorative selon projet de décoration.

#### 4.1.3. Plafonds

- Plaques de plâtre perforées de type acoustique ou planes, déclinaison du projet de décoration.

#### 4.1.4. Portes d'accès et système de fermeture

##### 4.1.4.1 1ère porte

Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté.  
Fermeture par ventouses commandée depuis la platine digicode.  
Ouverture par les résidents par clé ou badge type « VIGIK »

##### 4.1.4.2 2<sup>ème</sup> porte

Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse commandée depuis le combiné vidéophone des logements avec, dans le sas, un tableau d'appel permettant la communication avec les logements.  
Ouverture pour les résidents par clé ou badge de type « VIGIK »

#### 4.1.4.3 Clés et badges « VIGIK »

3 clés et badges VIGIK par appartement pour les studios et les 2 pièces.

4 clés et badges VIGIK par appartement pour les 3 pièces.

5 clés et badges VIGIK par appartement à partir du 4 pièces.

#### 4.1.5 Portes d'accès aux escaliers intérieurs desservant les niveaux de superstructure

- Portes bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints. Quincaillerie décorative en aluminium anodisé. Ferme porte automatique selon projet de décoration.
- Libre passage depuis l'escalier pour la sortie de secours, et ouverture sur clé via organigramme depuis le Hall du niveau Entresol.

#### 4.1.7. Boîtes aux lettres - Tableaux d'affichage

- Dans le sas d'entrée de chaque bâtiment, ensemble encastré de boîtes aux lettres individuelles aux normes. Pour chaque ensemble, une attention sera apportée au traitement des façades de boîtes aux lettres pour créer en unité avec le tableau d'affichage selon projet de décoration. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

#### 4.1.8. Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond et/ou appareils décoratifs suivant le plan de décoration de l'Architecte.
- Commande par détecteurs de présence
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).

### 4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET PALIERS DES ETAGES

*Concerne : les paliers d'ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration de l'Architecte.*

#### 4.2.1. Sols

##### 4.2.1.1. Sols des circulations du rez-de-chaussée

- Revêtement en pierre ou grès cérame et plinthes coordonnées. Calepinage mis au point par l'Architecte.

#### 4.2.1.3 Sols des circulations palières des étages de chaque bâtiment

- Moquette et plinthes bois suivant choix Architecte.

#### 4.2.2. Murs

- Revêtement mural en revêtement décoratif ou en peinture, selon projet de décoration.

#### 4.2.3. Plafonds

- Peinture blanche finition mate.

#### 4.2.4. Portes communes

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée ou plaquage. Quincaillerie finition au choix de l'architecte.
- Façades de gaines techniques en medium avec bâti medium. Finition par peinture acrylique satinée suivant projet de décoration.

#### 4.2.5. Equipement électrique

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'Architecte sur minuterie.
- Commande par détecteurs de présence. 1 PC par palier dans gaine technique.
- Suivant réglementation, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

### 4.3. CIRCULATION DES SOUS-SOLS

*Concerne : Tous les sas desservant le parc de stationnement, le palier d'ascenseur et des escaliers.*

#### 4.3.1. Sols

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalle ou dallage en béton armé surfacé et/ ou dalles préfabriquées finition par peinture de sol de type polyuréthane (ou équivalent) avec remontée en « plinthe » sur les murs sur 15 cm environ (coloris au choix de l'architecte).

#### 4.3.2. Murs - Plafonds

- Sur murs des zones de circulation des sous-sols: peinture acrylique satinée finition coloris blanc.
- Sur plafonds des zones de circulation des sous-sols : peinture ou équivalent, coloris au choix de l'architecte, sauf aux endroits recevant un isolant.

#### 4.3.3. Portes

- Sas avec portes métalliques à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme d'1/2 heure réglementaire. Parements peints. Quincaillerie en aluminium anodisé. Ferme porte automatique et serrure sur organigramme.

#### **4.3.4. Equipement Electrique**

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ronds sur minuterie sur détection de présence.
- Appareillage du type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.

### **4.4. CAGES D'ESCALIERS**

#### **4.4.1. Sols**

- Sol des paliers et des escaliers en peinture polyuréthane avec remontée en plinthe sur 10 cm.

#### **4.4.2. Murs**

- Peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'architecte,

#### **4.4.3. Plafonds**

- Peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'architecte,

#### **4.4.4. Garde-corps et mains courantes**

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonneries de 1.00 m de haut environ, finition par peinture, teintes au choix de l'architecte.
- Mains courantes en plat, acier peint, sur écuyers à platines carré peint.

#### **4.4.5. Ventilation**

- Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture soit manuelle à partir du dernier niveaux depuis la terrasse technique, soit d'urgence par les Pompiers avec système pneumatique

#### **4.4.6. Eclairage**

- Eclairage par hublots ou luminaires fluorescents avec détecteurs incorporé.
- Suivant réglementation, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

### **4.5. LOCAUX COMMUNS**

#### **4.5.1. Locaux vélos/poussettes en rdc**

##### 4.5.1.1. Sols

Peinture de sol en résine polyuréthane ou carrelage antidérapant DESVRES. Plinthes carrelées.

##### 4.5.1.2 Murs - plafonds

Finition par peinture 2 couches sur murs et plafond.

##### 4.5.1.3. Menuiseries

Portes pleines coupe-feu ou pare flamme suivant réglementation.

Côté extérieur, revêtement dito plan de décoration de l'architecte, côté intérieur, finition peinture glycérophtalique satinée.

Fermeture par serrure de sûreté 1 point commandée par clé depuis l'extérieur du local combinée à une poignée de tirage et par béquille simple sur la face intérieure. Clé sur organigramme. Béquillage en harmonie avec le plan de décoration de l'architecte.

##### 4.5.1.4. Equipement électrique

Eclairage par hublots ronds ou luminaires fluorescents avec détecteur incorporé.

#### **4.5.2. Locaux vélos en sous-sol**

##### 4.5.2.1. Sols

- Dalle en béton surfacé et peinture au sol.

##### 4.5.2.2 Murs - plafonds

- Finition par peinture acrylique sur murs et plafond non floqué.

##### 4.5.2.3. Menuiseries

- Fermeture par panneaux et porte grillagée en serrurerie dans les sous-sols.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local combinée à une poignée de tirage et par béquille simple sur la face intérieure.

##### 4.5.2.4. Equipement électrique

- Eclairage par hublots ronds ou luminaires fluorescents avec détecteur incorporé

### **4.5.3. Locaux poubelles**

#### 4.5.3.1. Sols

- Chape rapportée sur dalle en béton. Finition par carrelage antidérapant, référence au choix de l'architecte.

#### 4.5.3.2 Murs - plafonds

- Carrelage sur 1m50 de hauteur environ. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur les hauts de murs et plafond.

#### 4.5.3.3. Menuiseries

- Portes bois sur huisseries métalliques. Finition par peinture ou plaquage. Degré pare flamme suivant réglementation avec plaque de propreté en partie basse côté poussant
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local combinée à une poignée de tirage et par béquille simple sur la face intérieure.

#### 4.5.3.4. Ventilation

- Ventilation mécanique ou naturelle

#### 4.5.3.5. Equipement électrique

- Eclairage par hublots ronds ou luminaires fluorescents étanches avec détecteur incorporé
- PC 2 x 16 + T étanches

#### 4.5.3.6. Equipements

- Robinet de puisage et siphon de sol.

### **4.6. LOCAUX TECHNIQUES**

*Concerne : local eau, local communication et tous locaux techniques*

#### **4.6.1. Sols**

- Dalle en béton surfacé.

#### **4.6.2. Murs - plafonds**

- Béton armé ragréé. Finition par peinture de propreté acrylique deux couches sur murs et plafond.

#### **4.6.3. Menuiseries**

- Portes bois dans huisseries métalliques. Finition par peinture. Degré coupe feu suivant réglementation.

Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

#### **4.6.4. Equipement électrique**

- Eclairage par luminaires étanches fluorescents.
- Commande par interrupteur.

#### **4.6.5. Equipement**

- Dans le local compteur d'eau uniquement, robinet de puisage et siphon de sol.

## V - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

### 5.1. ASCENSEURS

Equipement ascenseur : Charge utile 630 Kgs 8 personnes.

Vitesse nominale 1.00 m/s.

Cabine : Paroi en stratifié ou habillage inox ou autre dans la gamme du fabricant au choix de l'architecte.

Indicateur de niveau en cabine.

Portes de cabine : Acier ou autre finition au choix de l'architecte.

Panneaux de commande.

Eclairage : Leds en plafond.

Sol : Revêtement carrelage dito sol des halls.

Miroir : Sur la largeur de la paroi du fond.

Machinerie : Machinerie du type embarquée.

Portes palières : en acier peint ou inox.

Equipement télésurveillance.

Accès sous-sol commandé par contrôle d'accès en cabine par contact à clefs de type VIGIK. Système de contact à clefs de type VIGIK sur paliers sous-sols pour appeler l'ascenseur.

Bâches pour déménagements.

### 5.2. CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

Production d'eau chaude sanitaire et de chauffage à partir de chaudière collective et complément par panneaux solaires selon étude thermique et faisabilité technique.

### 5.3. TELECOMMUNICATIONS

#### 5.3.1. Téléphone

- Depuis la chambre de tirage jusqu'aux appartements, par colonnes montantes dans les gaines techniques sur paliers d'étages ;
- Mise en service par ORANGE après abonnement souscrit par l'acquéreur auprès du fournisseur de son choix.

#### 5.3.2. Installation TV et radio

- Raccordement par antenne pour réception de signaux numérique.

### **5.3.2. Fibre optique**

- Réseau de fourreaux pour passage de la fibre optique installé dans la gaine technique palière jusqu'au point de terminaison optique situé dans le tableau électrique du logement, permettant le raccordement futur de la fibre optique par les différents fournisseurs à la demande du preneur.

### **5.4. RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

- Stockage des ordures dans le local poubelles situé au sous-sol du bâtiment.
- Ramassage conforme à la réglementation communale.

### **5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en terrasse du bâtiment raccordé aux gaines verticales desservant les logements situés dans le bâtiment collectif. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

### **5.6. ALIMENTATION EN EAU**

#### **5.6.1. Compteur général**

- Placé dans un local branchement d'eau en sous-sol. Distribution horizontale en tube d'acier galvanisé ou PVC pression jusqu'aux pieds de colonnes décrites à l'article 2.9.2.1.
- Une manchette en gaine palière pour équipement ultérieur d'un compteur eau par logement.

#### **5.6.2. Surpresseur - Traitement de l'eau**

- Si nécessité en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

#### **5.6.3. Colonnes montantes**

- Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut du 1<sup>er</sup> sous-sol en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Le réseau général dessert le robinet du local compteur d'eau et ceux du local poubelles.

- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.
- Manchettes en gaine palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

## **5.7. ALIMENTATION EN GAZ**

- Branchement en sous-sol vers chaudière collective et alimentée depuis le coffret de façade selon réglementation et exigences des services concessionnaires.

## **5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **5.8.1. Origine de l'alimentation**

- Coffret de branchement ERDF en façade en limite de propriété
- Distribution sur chemin de câble dans le sous-sol jusqu' au pied de colonne en gaine technique palière EDF
- Distribution de l'armoire de comptage des Services généraux située au sous sol depuis la colonne dans la gaine technique EDF au RDC

### **5.8.2. Comptages des services généraux**

- Inscrit dans l'armoire située sur l'emplacement spécifique au sous sol suivant plan architecte comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

### **5.8.3. Colonnes montantes**

- En gaine palière conformément aux spécifications EDF.

### **5.8.4. Branchements et comptages particuliers**

- Compteurs individuels et disjoncteur d'abonné suivant normes EDF dans entrées d'appartements dans un tableau "abonné" suivant plans architecte.

## **VI - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **6.1. ESPACES VERTS**

#### **Plantations**

- Plantations d'arbres de hautes tiges suivant prescriptions du permis de construire dans le jardin réservé pour la copropriété, enazonné.
- Dans les jardins privatifs, portillons avec clé pour accès par l'agent d'entretien si entretien collectif voté par la copropriété.
- Jardins privatifs : Gazon planté et haies végétales doublées de grillage en limite de propriété. Arbres de hautes tiges dans certains jardins privatifs, suivant plans.
- 1 Robinet de puisage dans les jardins raccordés au compteur du logement. Pour les appartements donnant sur jardin avec double exposition, un robinet de puisage supplémentaire sera ajouté.

### **6.2. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

### **6.3. Bornes ou appliques**

- Selon plans d'aménagement de l'architecte.
- 1 applique murale dans les jardins inférieurs à 10 m<sup>2</sup> et 2 appliques dans les jardins supérieurs à 10 m<sup>2</sup>.

### **6.4. CLOTURES**

#### **6.4.1 Séparatifs des terrasses accessibles et jardins suivants plans.**

- Séparatif entre terrasse par pare vues bois et/ou par vues sur cadre métallique

**6.4.2.** Sur la rue d'Arthelon et dans l'entourage du terrain : clôture dito permis de construire avec muret et grillage métallique.

### **6.5. RESEAUX DIVERS**

#### **6.5.1. Réseau eau**

- Sur réseau principal, comptage par un compteur général suivant exigences des services concessionnaires.

#### **6.5.2. Réseau gaz**

Sans Objet

#### **6.5.3. Electricité**

- Le branchement est prévu exécuté par EDF à partir du réseau de distribution public ou d'un poste de transformation public.

#### **6.5.4. Egout**

a/ Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes.

- Conception du réseau selon exigences des services habilités.

b/ Rejet des Eaux Pluviales

Selon réglementation et exigences de la Ville de Meudon et des organismes habilités

Fin du document